

**COMMISSION NATIONALE pour la PROTECTION DES ANIMAUX
utilisés à des FINS SCIENTIFIQUES**

Séance plénière du mardi 7 juin 2022

Participaient, sous la présidence de Patrick VERWAERDE :

Membres titulaires ou suppléants : Ivan BALANSARD, Michel BAUSSIÉ, Delphine DENAIS LALIEVE, Carine DIVER, Benoît HAELEWYN, Françoise MEDALE, Valérie NIVET-ANTOINE, Isabelle PEYCLIT, Jean-Michel POSTAL, Brigitte RAULT, Catherine VOGT, Denis LEROUX (Ministère des Armées), Léa TERRAUBE (MTE/DGALN), Christophe JOUBERT (Ministère de la recherche)

Membres excusés : Thierry BEDOSSA, Sandryne BRUYAS (DGAL), Isabelle GOY-THOLLOT, Cédric SUEUR, Patrice VENAULT

Secrétariat : Valérie GOMEZ

Ordre du jour

- 1) Mot de bienvenue du président
- 2) Approbation du relevé de décisions de la séance du 5 avril 2022
- 3) Avis sur les 9 dossiers de formation
- 4) Rappel sur les missions de la CNEA
- 5) Groupe de travail « glossaire »
- 6) Groupe de travail « cerfa »
- 7) Groupe de travail « médicaments »
- 8) Recommandation euthanasie des rongeurs nouveaux nés
- 9) Groupe de travail « chirurgie »
- 10) Site web CNEA
- 11) Points divers

Le président ouvre la séance à 10h07.

1) Mot de bienvenue du président

Le président annonce la démission de Frédéric MOYSAN. Le nécessaire est en cours pour son remplacement.

2) Approbation du relevé de décisions de la séance du 5 avril 2022

Deux membres absents lors de la dernière séance s'abstiennent, le relevé de décisions est approuvé.

3) Avis sur les 9 dossiers de formation

Dossier n°1 sur la plateforme Pléiade

Formation spécifique destinée aux personnes concevant ou réalisant les procédures expérimentales

Université Toulouse III – PAUL SABATIER

Intitulé : Conception de procédures expérimentales chez le rongeur

Référence : I-31-UnivTlse3-F1-22-Rongeurs

La commission donne un **avis favorable avec 1 réserve et 3 recommandations.**

Réserve :

1. - Lever la contradiction sur l'euthanasie des souris (réutilisées selon le CERFA, euthanasiées selon la fiche descriptive d'un TP)

Recommandations :

1. Réduire le nombre d'animaux euthanasiés lors des TP notamment des rats
2. Rechercher un raffinement sur le nombre d'animaux en privilégiant des animaux de réforme pour les TP
3. Préciser que les supports de cours seront remis aux stagiaires

Dossier n°2 sur la plateforme Pléiade

Formation spécifique destinée aux personnes appliquant les procédures expérimentales

Etablissement public de formation

Intitulé : Formation spécifique destinée aux personnes appliquant les procédures expérimentales sur rongeurs

Référence : R-37-IUTTOURS-F2-17-rats-souris

Renouvellement

La commission donne un **avis favorable avec 1 réserve et 2 recommandations :**

Réserve :

1. Compléter l'attestation avec le lieu, la date et la durée de la formation

Recommandations :

1. Valider la formation avec une note minimale de 12/20
2. S'assurer que l'ensemble des encadrants aient les qualifications (notamment les formations) pour l'utilisation des animaux à des fins scientifiques lors des TP

Dossier n°3 sur la plateforme Pléiade

Formation spécifique destinée aux personnes concevant ou réalisant les procédures expérimentales

Université – Etablissement public national à caractère scientifique, culturel et professionnel

Intitulé : Master Biologie intégrative et physiologie, parcours « management de l'expérimentation préclinique »

Référence : R-14-UnivCaen-F1-17-rongeurs et poissons

Renouvellement

La commission donne un **avis favorable avec 2 réserves et 1 recommandation** :

Réserves :

1. Modifier l'attestation de formation pour la rendre conforme (espèces, date, volume horaire) et corriger les fautes d'orthographe
2. Faire une attestation de formation par groupe d'espèces et volume horaire dédié à ce groupe d'espèces

Recommandation :

1. - Valider la formation avec une note minimale de 12/20

Dossier n°4 sur la plateforme Pléiade

Formation spécifique destinée aux personnes concevant ou réalisant les procédures expérimentales

Etablissement public national à caractère scientifique, culturel et professionnel

Intitulé : Formation à l'expérimentation animale appliquée à la Recherche Biomédicale : conception des projets utilisant des rongeurs à des fins scientifiques

Référence : R-14-UnivCaen-F1-11

Renouvellement

La commission donne un **avis favorable avec 5 réserves et 4 recommandations** :

Réserves :

1. Modifier les volumes horaires pour que le module de base soit conforme aux prérequis (25h pour le module de base)
2. Modifier le titre de la formation et attestation : conception des procédures expérimentales
3. Prévoir les modalités de rattrapage pour les heures non suivies par un étudiant et pour les examens
4. Préciser les durées/volumes horaire pour les « items sensibles » en lien avec les descriptifs des interventions dans le respect des minima requis
5. Changer la technique de mise à mort

Recommandations :

1. Valider la formation avec une note minimale de 12/20
2. Revoir le QCM et mettre à jour les questions (niveau 1...)
3. Modifier l'attestation de formation : mise à jour du nom du responsable et des co-responsables
4. Adapter le nombre d'animaux en TP au nombre de stagiaires

Dossier n°5 sur la plateforme Pléiade

Formation spécifique destinée aux personnes appliquant les procédures expérimentales / Formation spécifique destinée aux personnes concevant ou appliquant des procédures expérimentales chirurgicales

Etablissement public national à caractère scientifique, culturel et professionnel

Intitulé : Expérimentation animale : Application de procédures expérimentales en Recherche Biomédicale chez le rongeur et le lagomorphe

Référence : R-14-UnivCaen-F2-17-rongeurs-lagomorphes

Renouvellement

La commission donne un **avis favorable avec 4 réserves et 2 recommandations** :

Réserves :

1. Préciser le nombre d'animaux utilisés lors du TP de 4h sur animaux vivants : 8 à 9 souris et 8 à 9 rats par stagiaire est supérieur aux prérequis, adapter le nombre d'animaux
2. Détailler le déroulement du TP sur anesthésie et analgésie
3. Modifier l'attestation de formation : durée de formation, date d'approbation de la DGAL
4. Prévoir modalités de rattrapage pour les heures de cours magistraux non suivies par un étudiant et pour les examens (à inclure dans formulaire cerfa)

Recommandations :

1. Valider la formation avec une note minimale de 12/20
2. Prévoir au minimum 4 possibilités pour QCM

Dossier n°6 sur la plateforme Pléiade

Formation spécifique destinée aux personnes concevant ou réalisant les procédures expérimentales / Formation spécifique destinée aux personnes appliquant les procédures expérimentales

Ecole Nationale Vétérinaire d'Alfort

Intitulé : Formation spécifique destinée aux personnes concevant ou réalisant les procédures expérimentales – spécialité carnivores et porc

Référence : R-94-ENVA-F1-12-carnivores-porc

Renouvellement

La commission donne un **avis favorable sans réserve et sans recommandation**.

Dossier n°7 sur la plateforme Pléiade

Formation spécifique destinée aux personnes concevant ou réalisant les procédures expérimentales / Formation spécifique destinée aux personnes appliquant les procédures expérimentales

Ecole Nationale Vétérinaire d'Alfort

Intitulé : Formation spécifique destinée aux personnes concevant ou réalisant les procédures expérimentales – spécialité ruminants, cheval et porc

Référence : R-94-ENVA-F1-12-ruminants-chevaux-porcs-lapins

Renouvellement

La commission donne un **avis favorable sans réserve et sans recommandation**.

Voir avec le MASA pour exclusion de l'intitulé les « lapins », ceux-ci font partie de la formation « rongeurs ».

Dossier n°8 sur la plateforme Pléiade

Formation spécifique destinée aux personnes concevant ou réalisant les procédures expérimentales

Ecole Nationale Vétérinaire d'Alfort

Intitulé : Formation spécifique destinée aux personnes concevant ou réalisant les procédures expérimentales – spécialité rongeurs et lapin

Référence : R-94-ENVA-F1-12-rongeurs-lagomorphes

Renouvellement

La commission donne un **avis favorable sans réserve et sans recommandation**.

Dossier n°9 sur la plateforme Pléiade

Formation spécifique destinée aux personnes concevant ou réalisant les procédures expérimentales

Institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM)

Intitulé : Formation réglementaire des personnes concevant ou réalisant des procédures expérimentales avec les primates non humains

Référence : I-75-INSERM-F1-22-Primates non humains

Le membre ayant un conflit d'intérêt sort de la salle à 11h34

La commission donne un **avis favorable avec 3 réserves et 2 recommandations** :

Réserves :

1. Modifier l'intitulé attestation qui est non conforme par « Attestation de formation »
2. Modifier la durée des heures pour les items « sensibles » : item douleur non conforme aux minima (2h)
3. Préciser la notion « d'absence limitée » dans les modalités de rattrapage

Recommandations :

1. -Valider la formation avec une note minimale de 12/20
2. Augmenter la durée de formation dédiée à l'anesthésie et celle au bien-être animal

Le membre ayant un conflit d'intérêt est invité à revenir dans la salle à 11h49.

- 4) Rappel sur les missions de la CNEA

Le président retrace un historique de la CNEA et rappelle l'évolution récente qui a permis d'avoir davantage de représentants des associations.

Cette commission est en charge des 5 missions suivantes :

1. Donner son avis sur tout projet de modification de la législation et de la réglementation
2. Rendre un avis pour les formations « concepteur/applicateur/soigneur » (la formation à la chirurgie n'est pas expressément mentionnée)
3. Etre consultée par les différents ministères et rendre des avis pour les animaux, sur les méthodes, pour des propositions qu'elle juge utile
4. Conseiller les autorités et les structures chargées du bien-être des animaux (SBEA)

5. Échanger des informations sur les structures chargées du bien-être des animaux et sur les évaluations de projets avec les comités nationaux des autres états membres afin de partager les meilleures pratiques au sein de l'union européenne.

Le président prévoit de créer des formations institutionnelles à destination des CEEA (comité d'éthique en expérimentation animale) et des SBEA. Une collaboration avec le FC3R pourrait aider à mettre en cohérence la vision de la société civile et celle de l'utilisateur. Les différents réseaux existants (CEEA, SBEA...) pourront apporter leur support puisqu'il est impossible aujourd'hui d'avoir des listes exhaustives des tous les interlocuteurs concernés.

A ce jour, les formations sur l'expérimentation animale ne permettent pas une reconnaissance mutuelle avec les autres pays. Il sera nécessaire de travailler sur ce sujet en amont des modifications sur le guide des formations.

Il existe des groupes de travail et des rencontres entre les structures européennes équivalente à la CNEA. Le président n'a pas suffisamment de disponibilités pour participer à ces actions. Les membres qui le souhaiteraient peuvent contacter le président pour le représenter à certaines de ces réunions.

5) Groupe de travail « glossaire »

Définition des mots :

Mort :

Mort (nom féminin, du latin « mors, mortis »)

Arrêt de l'activité cérébrale consécutif à une hypoxie cérébrale globale et irréversible qui se caractérise et s'objective notamment par un arrêt cardio-respiratoire définitif.

Cette définition est validée.

Réveil anesthésique :

Quatrième temps de l'anesthésie générale, le réveil anesthésique est une phase de transition entre un état de narcose et la récupération d'une vigilance normale. A l'origine d'une instabilité des fonctions vitales, il nécessite une surveillance au moins clinique. Ce réveil doit comprendre une prise en charge adaptée des fonctions vitales et la poursuite de la gestion de la douleur.

Les conditions environnementales (température, calme, luminosité) et les soins post-opératoires conditionnent la qualité du réveil.

Cette définition est validée.

Soins post-opératoires (nom masculin, du latin *post*, qui signifie « après » et du lat. *operatorius*, de *operari*, opérer) soins intervenant après une intervention chirurgicale :

Ensemble de pratiques médicales et zootechniques visant à garantir le bien-être et la santé de l'animal après une intervention chirurgicale, imposant une surveillance adaptée et régulière. Les soins post-opératoires débutent dès la fin de l'intervention chirurgicale et se terminent quand l'animal a cicatrisé et récupéré un équilibre biologique et physiologique stable.

Ils comprennent :

- la gestion du réveil anesthésique,
- la poursuite de l'évaluation de la douleur et de sa prise en charge,
- les soins spécifiques à la résolution de la plaie,
- la prévention des complications notamment infectieuses,
- le cas échéant, l'évaluation des complications et la prescription de leur traitement par un vétérinaire.

Ils doivent également comprendre des méthodes de raffinement de l'hébergement des animaux (changement de type de litière, matériel d'enrichissement, sources de chaleur...), de l'hydratation et de l'alimentation (adaptation du régime alimentaire : aliment plus appétent, aliment déposé au sol...).

Cette définition est validée

Il manque des volontaires au sein de ce groupe de travail. Les définitions dans les dictionnaires serviront de base de travail.

6) Groupe de travail « cerfa »

Les modalités de rattrapage des cours sont à préciser dans le complément du cerfa.

Il est prévu des formations par « groupe d'espèces ». Ces groupes doivent être précisés. La possibilité d'avoir plusieurs groupes d'espèces dans une même demande doit également être précisée. Dans les programmes de base/spécialisé, il faut déterminer les espèces qu'on peut regrouper et sur quels critères ? On peut envisager 4 ou 5 groupes d'espèces. Un vote électronique va être organisé.

Concernant les formations, comment passer de applicateur à concepteur ? Cette demande est fréquente et nécessite des heures de formation complémentaire. Il manque des lignes directrices claires sur ce sujet.

Sur un même cerfa, il est possible de faire une demande de formation applicateur et concepteur, malgré les différences de pré requis. Tout est expliqué dans la notice.

Un mail du secrétariat va être envoyé pour centraliser les ultimes demandes de modifications avec un délai de réponse limité au 20 juin 2022.

7) Groupe de travail « médicaments »

Des réunions ont été organisées et ont permis d'avancer sur l'élaboration des fiches. Le groupe de travail est composé de nombreux membres y compris le président et les ministères. Tous les membres ne sont pas présents en même temps. Voici quelques thèmes de fiches :

- fiche relative à l'administration de substances chimiques ou biologiques
- fiche relative à l'utilisation du tamoxifène
- fiche relative à la cascade vétérinaire
- fiche relative à l'utilisation des psychotropes et stupéfiants

...

Malgré l'existence du code de la santé publique, pour la santé vétérinaire, la définition s'est élargie avec le règlement européen de 2019.

Il existe des questions opérationnelles à prendre en considération comme la conservation des produits. Il sera nécessaire d'établir des contacts avec les laboratoires pharmaceutiques pour chercher à obtenir des données sur la stabilité des médicaments, notamment sur des cas répertoriés et très précis.

Il faut maintenir les objectifs de la CNEA et du groupe de travail notamment le respect réglementation tout en étant pragmatique pour les chercheurs et pour assurer la protection des animaux.

8) Recommandation euthanasie des rongeurs nouveaux nés

La validation de cette recommandation est reportée à la séance prochaine. La méthode préconisée par notre commission est la décapitation.

9) Groupe de travail « chirurgie »

Les intitulés des items ont été validés lors de la séance du 5 avril dernier. Le contenu des items reste à valider ainsi que l'objectif inhérent à ces contenus. Une grille de lecture pour les pédagogues est à prévoir.

10) Site web CNEA

La page web dédiée à la commission a été visualisée en séance ([Commission nationale pour la protection des animaux utilisés à des fins scientifiques \(CNEA\) | enseignementsup-recherche.gouv.fr](https://www.enseignement-sup-recherche.gouv.fr/Commission-nationale-pour-la-protection-des-animaux-utilises-a-des-fins-scientifiques-CNEA)). Elle est désormais accessible à tous. A ce jour, il manque des photos afin d'illustrer son activité. Les membres peuvent en proposer (voir banque d'images gratuites notamment celle du CNRS).

Concernant la commission, il est proposé de mettre « dite CNEA » sur la page, le développé étant différent du sigle.

Afin de donner des informations aux responsables de formation, on peut indiquer les mois pendant lesquels les séances plénières ont lieu.

11) Points divers

Travaux pratiques dans les IUT :

Dans le cadre du programme national, les étudiants doivent-ils être formés avant toute intervention sur des animaux ?

Un travail sur ce sujet avait été réalisé lors de la précédente mandature. Le secrétariat va faire des recherches dans les archives afin de retrouver ce qui avait été fait.

oooooooo

La séance est levée à 17h16